



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 10 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/54 de la Municipalité, du 28 novembre 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

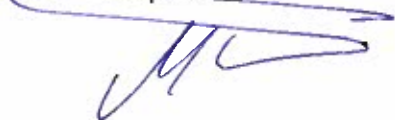
1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Henri Klunge : « Une multimodalité accessible » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Patrizia Mori : « Les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir se déplacer » ;
3. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Paola Richard-de Paolis et consorts : « Ecoliers : en route pour l'école à vos risques et périls? » ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-François Cachin : « N'oublions pas la prolongation du métro M2 » ;
5. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Camille-Angelo Aglione et consorts : « Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Monchoisi » ;
6. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Guy Gaudard : « Et si Chailly montrait l'exemple » ;
7. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Angèle Flora Mendy et consorts : « Renforcer les lignes normales pour intégrer tous les quartiers dans la dynamique de la modernisation des transports publics lausannois » ;
8. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Louis Dana et consorts : « Une offre de transports publics plus étendue pour les Plaines-du-Loup! » ;
9. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Séverine Graff et consorts : « En selle ! Promouvoir les compétences des cyclistes et favoriser la cohabitation entre les usagers de la route » ;
10. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Franziska Meinherz et consorts : « Voies vertes et rues cyclables 2.0 : pour que la municipalité n'avance pas plus doucement que les modes doux » ;

/..

11. d'adopter la réponse de la Municipalité aux postulats de M. Jaffar Mountazar et consorts : « Pour des stationnements vélo à la Bourdonnette et dans (tous) les quartiers », de Mme Marlène Bérard: « Pour une politique du stationnement sécurisé des vélos » et de M. Oleg Gafner: « Développer des places de parc couvertes pour les vélos » ;
12. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition du Comité de l'Association du quartier de la Clochatte : «Clochatte : notre mobilité bloquée, ça suffit !».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix février deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :

